

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°42 -2005/APS

Du 16 décembre 2005

Ampliations :

Com.Del.....	1
Congrès.....	1
APS.....	40
SGPS.....	2
SAPS.....	1
DRH.....	1
Directions.....	8
Trésorier.....	1
JONC.....	1

DELIBERATION

**Modifiant la délibération n° 42/APS du 10 décembre 2004
portant création du Programme Provincial d'Insertion
Citoyenne**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n° 42/APS du 10 décembre 2004 portant création du programme Provincial d'Insertion Citoyenne,

A ADOPTE EN SA SEANCE DU **16 DECEMBRE 2005**, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} : La deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 9 de la délibération du 10 décembre 2004 susvisée est modifiée comme suit :

« Ils peuvent être mis à disposition d'employeurs privés dans le cadre des dispositions de l'article 16 de la présente délibération ou d'associations à but non lucratif de type loi du 1^{er} juillet 1901. »

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRESIDENT

PHILIPPE GOMES